

DÉCISION N° 25 - 02 MACIHT-DG-CAMM-BFK du 07 JUIL 2025

Portant ouverture d'un appel à candidatures pour le Master au Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké KOUYATE (CAMM-BFK), au titre de l'année académique 2024-2025

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi N°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi N°96-015 du 13 février 1996 portant Statut général des Etablissements Publics à caractère Scientifique, Technologique et Culturel ;
- Vu la Loi N°99-046 du 28 décembre 1999 portant Loi d'Orientation sur l'Éducation ;
- Vu la Loi N°2023-026 du 24 mai 2023 portant modification et ratification de l'Ordonnance N°2023-003/PT-RM du 27 janvier 2023 portant création du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké KOUYATÉ ;
- Vu le Décret N°2023-0070/PT-RM du 7 février 2023 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké KOUYATÉ ;
- Vu le Décret N°2024-0099/PT-RM du 21 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké KOUYATE ;
- Vu le Décret N°08-790/P-RM du 31 décembre 2008 portant institution du système Licence, Master, Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur au Mali ;
- Vu l'Arrêté N°2012-1917/MESRS-SG du 11 juillet 2012, portant création et organisation du diplôme de Master dans les structures d'enseignement supérieur en République du Mali ;
- Vu l'Arrêté N°2015-1666/MESRS-SG du 16 juin 2015 fixant la liste des filières de formation habilitées de certains établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu le Compte rendu de la réunion du mercredi 14 février 2024, fixant le nombre de places à pourvoir par département lors de l'appel à candidatures.

DECIDE

Article 1 : Il est ouvert un appel à candidatures pour le Master au Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké KOUYATE (CAMM-BFK), au titre de l'année académique 2024 -2025, du **Jeudi 03 juillet au vendredi 15 août 2025.**



Les filières concernées sont : Ingénierie Culturelle, Arts Plastiques, Théâtre, Danse, Musique, Design et Multimédia.

Article 2 : Le nombre de places disponible est de 70 réparties comme suit :

- Ingénierie Culturelle (patrimoine culturel/management des entreprises culturelles)..... 15
- Arts Plastiques..... 15
- Théâtre 15
- Danse 15
- Musique 15
- Design 15
- Multimédia 15

Article 3 : La durée de la formation est de dix-huit (18) mois, sanctionnée par un mémoire de fin d'études. La formation comporte des cours théoriques et pratiques suivant les filières.

A la fin de la formation, les étudiants effectueront un stage pratique obligatoire de trois mois (03) mois dans une structure culturelle de la place.

Article 5 : Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Être titulaire au minimum de la Licence (ou diplôme supérieur si possible) ;
- ✓ Avoir l'intention de faire carrière dans le secteur artistique et culturel ;
- ✓ Les candidats de nationalité étrangère peuvent prendre part au test.

Article 4 : Les candidats seront sélectionnés après un test d'aptitude comprenant :

- Une étude du dossier de candidature (nombre d'expérience professionnelle surtout) ;
- Un entretien oral portant sur la motivation du candidat à mener la formation sollicitée ;
- La pertinence du projet artistique du candidat (pour les filières artistiques) ;
- La maîtrise de l'outil informatique (pour la filière Multimédia).

Article 6 : Les candidats, qui réussiront au test, seront déclarés admis. La liste des candidats admis sera publiée et affichée au Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké KOUYATE.

Article 7 : En cas d'admission, les étudiants doivent s'acquitter des frais d'inscription qui s'élèvent à trente-cinq mille francs (35 000 F CFA) par an.

Ils payeront également les frais de formation qui s'élèvent à cinq cent mille franc (500 000 FCFA) par an, soit un total d'un million de francs (1 000 000 F CFA) pour les 18 mois de formation.

Article 8 : Les dossiers sont reçus contre le versement d'une somme de dix mille (10 000) francs non remboursables. Ils doivent être déposés au Secrétariat du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké KOUYATE, sis à Koulouba, au plus tard **le vendredi 15 Août 2025 à 16 heures.**

Les dossiers de candidatures doivent comporter :



- une (01) une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au Directeur Général du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasseké KOUYATE ;
- un CV et une Lettre de motivation mettant l'accent sur le projet que le candidat souhaiterait mener à la fin de la formation ;
- un (01) extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif s'il y a lieu ;
- un certificat de visite médicale pour la filière Théâtre et Danse ;
- une (01) copie certifiée conforme du diplôme ou attestation (Licence minimum).

Le candidat présentera l'original du diplôme ou de l'attestation au moment du dépôt du dossier ;

- deux (02) photos d'identité récentes (mentionner au dos le nom, prénom et numéro de téléphone) ;
- une (01) copie de la quittance des frais du dossier ;

Article 9 : Le test se déroulera, du Mercredi 27 au vendredi 29 Août 2025, dans les locaux du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasseké KOUYATE. Seuls les candidats, dont les dossiers sont retenus, seront autorisés à faire le test.

Le candidat doit se présenter au test muni d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité biométrique, carte d'identité nationale, carte Nina, permis de conduire, passeport).

Article 10 : L'étudiant admis au test est tenu de signer, à l'inscription, un engagement individuel qui fait partie intégrante de son dossier.

Article 11 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

-Original.....01
 -MACIHT-SG-DRH.....02
 -DNFPP.....01
 -DNFPCT.....01
 -DNTCP.....01
 -CAMM-BFK.....10
 -Archives.....01

Bamako, le 02 juillet 2025

Le Directeur Général



Pr Oumar KAMARA

